

Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

Annaba, le 15 Mars 2026

Objet : Lettre de Consultation fourniture PDR pour Tracteurs Routiers MERCEDES Actros 3348S, 3342S, MAN et bennes COMET (Partie freinage)

- Lettre de Consultation N° 03 /2026 -

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre meilleure offre relative à la fourniture de PDR pour Tracteurs Routiers MERCEDES Actros 3348, 3342S, MAN et bennes COMET (partie freinage), ci-annexées (Annexe 01), rendue, déchargée au Parc UTR SOMIPHOS Annaba, **Zone industrielle Meboudja CHAÏBA SIDI AMAR Annaba**, la livraison se fera partiellement en fonction des besoins exprimés par appel de livraison, en cas de retenue du soumissionnaire la date limite de validité du contrat est fixée au 31/10/2027.

La présente consultation s'adresse aux seuls soumissionnaires spécialisés en vente de fourniture de pièces de rechanges poids lourd.

L'offre devra nous parvenir comme suit :

1-Le dossier de candidature, **2-** l'offre technique et **3-** l'offre financière, **insérés dans trois enveloppes séparées et cachetées, mises dans une autre enveloppe (F 26) extérieure cachetée et anonyme avec écriture à la machine, en cas d'envoi par voie expresse le respect de l'anonymat est obligatoire,** comportant la mention :

Unité de Transport Routier

« A NE PAS OUVRIR que par la C.O.P.E.O »

**Lettre de Consultation n° 03 /2026 Fourniture de PDR pour tracteurs routiers MERCEDES Actros 3348S,3342S, MAN et bennes COMET (Partie freinage)
Zone industrielle Meboudja CHAÏBA SIDI AMAR Annaba.**

Constitution de l'offre :

1- Le dossier de candidature :

- Une déclaration de candidature. (Annexe 02)
- Les statuts pour les sociétés.
- Pour les personnes autres que le Gérant ou le Directeur Général de l'entreprise, les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise sont obligatoires.

2- L'offre technique. (Annexe 01 et 03)

3- L'offre Financière. (Joindre votre offre en HT).

Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés, uniquement au soumissionnaire retenu, qui doit les fournir dans un délai maximum de Dix (10) jours à compter de la date de sa saisine.

L'offre **doit nous parvenir au plus tard le 30/03/2026, avant 13H00.**

Les soumissionnaires, ayant participé à cette opération, sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis, qui se tiendra au siège de la Direction de l'Unité, cité ci-dessus, le 30/03/2026 à 14h00.

Nous vous en remercions à l'avance, et vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Responsable des Travaux de la Structure Contractante

Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

ANNEXE N° 02

Déclaration de candidature

1/ Identification de la structure contractante :

Désignation de la structure contractante:.....
.....

2/ **Objet du marché** :.....
.....

3/ **Objet de la candidature** :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché alloti:

Oui Non

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....
.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché
....., agissant :

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/ **Candidat ou soumissionnaire seul**

Dénomination de la société :.....
.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....
.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ **Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises**

Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):



Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM

Unité de Transport Routier - Annaba -

- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non Oui

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- Est inscrit au registre de commerce ou,
- Est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou,
- Détient la carte professionnelle d'artisan ou,
- Est dans une autre situation (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré par, le, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :

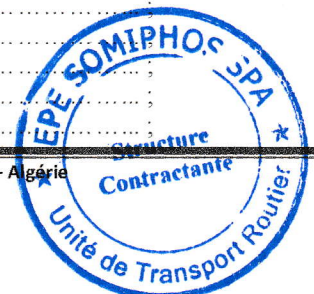
Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision) :

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché et produit à cet effet, les documents demandés par la structure contractante dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-
-
-
-



*Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM*

Unité de Transport Routier - Annaba -

ANNEXE N° 03

✚ Les offres qui ne répondent pas aux exigences suivantes seront rejetées :

- Période de garantie inférieure à 06 mois.
- Les PDR (Partie freinage) doivent répondre aux exigences de qualité par la délivrance d'une lettre d'engagement, attestant notamment, que la PDR fournie est neuve, est conforme à l'usage auquel elle est destinée, respecte les spécifications du constructeur ou présente des caractéristiques équivalentes, compatible avec le matériel indiqué.

✚ Évaluation technique et financière :

L'évaluation se fera par poste en annexe 01.

✚ Évaluation Technique (70 points) :

N°	Critère	Barème de notation
01	Qualité du fournisseur (10 points)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fabricant (10 points) ➤ Représentant du Fabricant (08 points) ➤ Autre (05 points)
02	Disponibilité de la PDR Partie freinage (30 points)	$N = (DM/DP) \times 30$ <ul style="list-style-type: none"> ➤ N : Note à attribuer ➤ DM : Délai minimum proposé ➤ DP : Délai proposé dans l'offre considérée
03	Garantie (15 points)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantie de 06 mois (10 points) ➤ Garantie > 06 ≤ 09 mois (12 points) ➤ Garantie > 09 mois (15 points)
04	Retenue ou caution de garantie (15 points)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Retenue 10% (15 points) ➤ Retenue 05% (10 points) ➤ Caution de garantie 10% (10 points) ➤ Caution de garantie 05% (05 points) ➤ Sans retenue / caution de garantie (00 points)

Au terme de cette première étape, les soumissionnaires recevront une note sur 70 points pour chaque poste.

Seront éliminés, les candidats ayant une note inférieure à 45 points.

✚ Évaluation Financière (30 points) :

Les offres ayant été qualifiées techniquement et ayant été validées par la commission d'évaluation des offres seront analysées sur le critère du niveau du montant de l'offre.

$$\text{Note F} = \frac{\text{Montant moins disant} \times 30}{\text{Montant considéré}}$$

✚ L'offre ayant obtenue la note totale la plus élevée (en sommant les notes techniques et financières) par poste sera retenue.